

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune dénommée « HARCO TECHNOLOGY SA » par la coopérative agricole « COPAG », la société « INTERPLAST Co. Ltd. » et la société « SECOND WING SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et personnes concernées :

- **Fondateur N° 1** : La coopérative agricole « COPAG » ;
- **Fondateur N° 2** : La société « SECOND WING SA » ;
- **Fondateur N° 3** : La société « INTERPLAST Co. Ltd. ».

Nature de l'opération

- Création d'une entreprise commune.

Secteur économique concerné :

- Secteur de la production d'emballages.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le *22 juillet 2024*.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune dénommée « HARCO TECHNOLOGY SA » par la coopérative agricole « COPAG », la société « INTERPLAST Co. Ltd. » et la société « SECOND WING SA ».

- « *COPAG* » est une coopérative agricole de droit marocain, située à Ait Iazza, 83200, Freija - Taroudant et active dans l'industrie de l'agroalimentaire, notamment dans la production et la commercialisation de produits laitiers et dérivés, agrumes, légumes et viandes.
- « *SECOND WING SA* » est une société anonyme de droit marocain, sise à Apt No. 1, 1^{er} étage Bloc C, Quartier Salam, Commune urbaine Ait Iazza - Taroudant, inscrite au tribunal de première instance de Taroudante sous le numéro 9225 et active dans le secteur du transport et du stockage de marchandises national et international.
- « *INTERPLAST Co. Ltd.* » est une société à responsabilité limitée de droit émirati, située à P.O Box 4679 Industrial Area 1, Sharjah, Émirats arabes unis, immatriculée auprès de Sharjah Economic Development Department sous le numéro de licence 3155 et active dans le secteur de l'emballage industriel et du moulage à façon.
- « *HARCO TECHNOLOGY SA* » sera constituée sous forme d'une société anonyme de droit marocain dont le siège social sera situé chez COPAG - zone industrielle Ait Iazza, municipalité Ait Iazza, province Taroudant et aura pour objet la fabrication de matériel d'emballage en plastique au Maroc.

Fait à Rabat, le 11 juillet 2024